



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Reims le 17 mai 2011

Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités

à

Destinataires in Fine

Rectorat

Direction des Ressources Humaines
Bureau des pensions validations
de services

PENS/VAL/YO/2011-0003

affaire suivie par :
Yannick ORDITZ

Téléphone :
03.26.05.20.14
Télécopie DPE :
03.26.05.69.78
Télécopie DPATE :
03.26.05.69.79

courriel :
yannick.orditz@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

le bureau des pensions –
validations de services reçoit
sur rendez-vous le mercredi
8h30-12h30 / 13h30-17h00

contact : 03.26.05.20.14

Objet : Validations de services auxiliaires, rachats et remboursement des rachats des années d'études supérieures.

Références : Note de service du Ministère de l'Education Nationale du 14/04/2011,
DAF E2/SI/PA.

La présente note a pour objet d'informer les personnels de la nouvelle organisation au niveau ministériel du traitement des demandes de validations de services auxiliaires, et de rachats ou remboursement des rachats des années d'études supérieures.

L'extinction programmée du dispositif de validation des services de non-titulaire pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2013, prévue par l'article 53 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, et la baisse continue du nombre de validations liée à l'obligation de déposer sa demande dans les deux ans suivant la titularisation, justifient une réorganisation du traitement de ces dossiers. Dans cet objectif, le choix a été fait de centraliser la gestion des dossiers de validation de services auxiliaires, de rachat des années d'études et remboursement du rachat des années d'études au niveau du Service des Pensions de l'Education Nationale (SPEN) de La Baule qui sera l'interlocuteur unique des agents pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} mai 2011.

En conséquence, les demandes déposées à compter de cette date dans le cadre de l'un ou l'autre des dispositifs cités précédemment, devront être adressées directement au Service des Pensions de l'Education Nationale de La Baule dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées :

Ministère de l'Education Nationale
Direction des Affaires Financières E 2
Service des Pensions de l'Education Nationale
31, Avenue Georges CLEMENCEAU B.P 228
44505 LA BAULE Cedex

Personne à contacter : Mme Séverine IMOBERDORF

Tel : 02 40 62 71 00
Fax : 02 40 60 53 82
E-mail : ce.daf-e2@education.gouv.fr

En tout état de cause les dossiers parvenus au Rectorat après le 30 avril 2011 ne seront plus traités par le service des pensions – validations de service du Rectorat.

Les dossiers déposés le 30 avril 2011 au plus tard, seront tout d'abord traités par le service des pensions et validations de services du Rectorat de REIMS, puis transférés au SPEN pour le 1^{er} septembre 2011 au plus tard, et ce même si la procédure de validation n'est pas arrivée à son terme. Au delà de cette date, le SPEN deviendra l'interlocuteur unique des personnels de l'académie pour la gestion de ces dossiers.

Un courrier transmis par lettre recommandée avec accusé de réception sera personnellement adressé à chaque agent ayant déposé une demande en cours de traitement au 30 avril 2011, afin de l'avertir du transfert de son dossier au SPEN.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à la bonne diffusion de ces informations et de les porter à la connaissance de l'ensemble des personnels de votre établissement par voie d'affichage.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie,



Catherine VIEILLARD

Liste des destinataires :

Pour attribution :

Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne et de l'Aube

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Messieurs les Directeurs des EREA de Châlons-en-Champagne et Wassy

Monsieur le Président de l'Université de REIMS Champagne – Ardenne

Monsieur de Directeur de l'Université de Technologie de Troyes

Monsieur le Directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne

Monsieur le Directeur du CROUS de Reims

Monsieur le Directeur du CRDP de Reims

Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Champagne-Ardenne

Monsieur le Directeur du CREPS de Reims

Monsieur le Chef du SAIO, DRONISEP de Reims

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Mesdames les Secrétaires Générales Adjointes

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division et de Service du Rectorat

Pour information :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aube

Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Marne

Monsieur de Directeur de la CARSAT du Nord-Est

Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'IRCANTEC